



L'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE

Un outil de gestion du patrimoine

On entend beaucoup parler de l'assurance vie universelle depuis quelques années. Et avec raison. En plus de procurer une protection en cas de décès, ce type d'assurance possède des particularités fort avantageuses en matière d'épargne et de fiscalité. À telle enseigne, d'ailleurs, qu'elle peut devenir un outil de gestion du patrimoine très intéressant pour de nombreuses personnes.

Sylvie Lavoie, conseillère en sécurité financière chez Desjardins
Sécurité financière, cabinet de services financiers

UNE ASSURANCE DOTÉE D'UN COMPTE DE PLACEMENT

L'assurance vie universelle comporte deux volets : une protection en cas de décès et un compte offrant différentes options de placement. Ce compte faisant partie intégrante d'un contrat d'assurance vie, vous pouvez, à l'intérieur de certaines limites prescrites par la loi, y faire croître vos épargnes à l'abri de l'impôt. De plus, la prime exigée pour payer l'assurance peut être puisée à même ce compte, ce qui permet de payer les coûts de votre assurance à même des revenus de placements non imposés.

Règle générale, le détenteur du contrat peut retirer en tout temps une partie ou la totalité de ses placements. Les retraits peuvent alors être imposables. Toutefois, au décès de l'assuré, le bénéficiaire reçoit, libre d'impôt, le montant d'assurance en vigueur et les fonds accumulés dans le compte.

MAXIMISER SON PATRIMOINE ET RÉDUIRE SES IMPÔTS

L'assurance vie universelle offre aussi une très grande souplesse. Il est en effet possible de combiner de diverses façons les volets protection et placement, de manière à soutenir vos objectifs financiers personnels.

Par exemple, le détenteur du contrat peut choisir de conserver toujours le même montant d'assurance. Dans ce cas, à son décès, son bénéficiaire recevra le montant d'assurance souscrit à la signature du contrat, plus les fonds accumulés dans le compte. « La personne qui choisit cette stratégie a pour objectif de créer de la richesse, précise Sylvie Lavoie, conseillère en sécurité financière chez Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers. Elle lui permet en effet de faire fructifier ses avoirs et, ainsi, d'accroître de façon significative le patrimoine qui sera légué à ses proches. »

À l'opposé, le détenteur pourrait choisir de laisser son montant d'assurance décroître au fil des ans, au fur et à mesure qu'augmente

la valeur de ses placements. Dans son cas, il affectera de moins en moins d'argent à son assurance et, du même coup, il concentrera toujours plus d'argent dans son compte de placement. « L'objectif de cette personne est très différent : elle souhaite plutôt faire fructifier son investissement en minimisant les coûts d'assurance », souligne M^{me} Lavoie.

Pour être certain d'adopter la stratégie qui peut le mieux servir vos objectifs financiers, il est préférable de vous faire accompagner par un conseiller en sécurité financière ou, en Ontario, par un agent en assurance de personnes.

L'ASSURANCE DE PERSONNES ET VOTRE PLANIFICATION FINANCIÈRE

Intéressante pour de nombreuses personnes, l'assurance vie universelle retiendra notamment l'attention des contribuables qui ont atteint le maximum permis de cotisations pour leur régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et leur compte d'épargne libre d'impôt (CELLI) et qui sont à la recherche d'autres types d'investissements avantageux sur le plan fiscal.

Les gens d'affaires verront également dans l'assurance vie universelle un outil très efficace pour financer une convention d'achat-vente d'actions ou pour protéger une entreprise des difficultés qui surviendraient à la suite du décès subit d'un employé clé.

Pour en savoir davantage sur l'assurance de personnes et les solutions financières qu'elle peut vous apporter, demandez à votre caisse ou votre centre financier aux entreprises Desjardins de rencontrer l'un de ses conseillers en sécurité financière* attitrés. Ce spécialiste de l'assurance de personnes fait équipe avec le personnel de votre caisse pour mieux vous servir. **D**

* Les conseillers en sécurité financière sont des employés de Desjardins Sécurité financière, cabinet de services financiers. Les consommateurs de l'Ontario peuvent avoir accès au même type de produits et de conseils par l'entremise d'agents en assurance de personnes.

Une assurance vie universelle qui permet les retraits libres d'impôt!

En plus de leurs caractéristiques de base, les produits d'assurance vie universelle offerts sur le marché peuvent comporter des avantages distincts. Par exemple, l'assurance vie universelle offerte par Desjardins Sécurité financière possède une option retraits-santé. Celle-ci permet, face à des problèmes de santé précisés dans le contrat, de retirer des sommes sans payer d'impôt ni, dans bien des cas, de frais de rachat. Il est également possible d'ajouter à cette assurance vie universelle des protections de type santé, invalidité et accident, de manière à couvrir tous vos besoins à partir d'un seul contrat d'assurance. **D**

Découvrez la grande gagnante

du concours

Rénover grâce à
Espace D et RONA

en page 34!

